



**SYCOMORE SELECTION
RESPONSABLE**

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement.....	4
Certification.....	21

Comptes annuels

Bilan actif.....	26
Bilan passif.....	27
Compte de résultat.....	28

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	30
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices.....	31
Règles et méthodes comptables.....	41
Evolution des capitaux propres.....	47
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	48
Ventilation de l'actif net par nature de parts.....	49
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles).....	50
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	51
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux.....	52
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	53
Exposition directe sur le marché des devises.....	54
Exposition directe aux marchés de crédit.....	55
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	56
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	57
Créances et dettes : ventilation par nature.....	58
Frais de gestion, autres frais et charges.....	59
Engagements reçus et donnés.....	60
Autres informations.....	61
Détermination et ventilation des sommes distribuables.....	62
Inventaire.....	78
Inventaire des opérations à terme de devises.....	81

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part).....	82
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	84
Synthèse de l'inventaire.....	85
Annexe	86
Informations destinées aux porteurs de parts suisses (non auditées)	87

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

30/04/24

Les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi leur progression sur le mois de mars avec toutefois un changement important de leadership dans les valeurs et secteurs ayant soutenu ce mouvement. Après cinq mois de surperformance des valeurs de croissance, les valeurs décotées ont en effet pris le relais. Le repositionnement effectué au sein du fonds sur les dernières semaines visant à privilégier celles-ci a ainsi permis de bénéficier largement de ce mouvement, notamment grâce aux deux plus fortes surpondérations du portefeuille, = l'automobile et les banques. Renault (première ligne en portefeuille) progresse d'environ 20% sur le mois et l'exposition banque de plus de 10% avec notamment Santander et Intesa Sanpaolo. A l'inverse, parmi les secteurs de croissance allégés en février, la technologie et notamment sa composante sur les semi-conducteurs ont sous-performé et donc contribué positivement à la performance relative du fonds. Parmi les principales opérations, une ligne sur EDP a été initiée alors que celles sur Coloplast, Schneider Electric et Cap Gemini ont été allégées.

31/05/24

Les marchés d'actions de la zone euro se sont repliés sur la première moitié du mois d'avril, pénalisés par la remontée des rendements obligataires et les tensions au Moyen-Orient, avant de reprendre leur trajectoire ascendante grâce à la publication de résultats trimestriels de bonne facture des deux côtés de l'Atlantique. La performance du fonds a été soutenue sur le mois par la sélection de valeurs, notamment au sein de sa composante investie sur les sociétés cycliques décotées dans les secteurs automobile et bancaire. Par ailleurs, Prysmian a touché de nouveaux plus hauts historiques grâce à l'accélération de son déploiement aux Etats-Unis avec l'acquisition de Encore Wire. Parmi les principaux mouvements, la volatilité et la sous-performance de certaines sociétés de croissance ont été mises à profit pour renforcer les investissements dans les segments des semi-conducteurs, du luxe et des équipements médicaux. A l'inverse, l'exposition au secteur bancaire a été allégée après une progression d'environ 20% depuis le début d'année.

30/06/24

Les marchés d'actions de la zone euro ont poursuivi leur rebond sur la première moitié du mois de mai avant de se replier, pénalisés par de nouvelles tensions sur les rendements obligataires (notamment aux Etats-Unis suite à une faible demande des investisseurs sur de nouvelles adjudications du Trésor et aux propos du Président de la Fed de Minneapolis n'écartant pas totalement une hausse des taux directeurs). Malgré ce contexte, la surperformance du fonds s'est accentuée sur le mois grâce aux convictions en place, notamment dans le segment value (Renault, Société Générale, Smurfit Kappa). Les dossiers entrés récemment en portefeuille ont également contribué positivement à cette performance (Amplifon, EDP). Parmi les principaux mouvements du mois, une position a été initiée sur MunichRe en amont de la publication de ses résultats (qui se sont avérés de très bonne facture) et les lignes ASML, Siemens Healthineers et Société Générale ont été renforcées. Inversement, Infineon, IntesaSanpaolo et KBC ont été allégées alors que Spie a été sortie du portefeuille.

31/07/24

La volatilité des marchés d'actions de la zone euro a brusquement rebondi au courant du mois avec le retour surprise du risque politique (et de la possible fragmentation de la zone pour les plus pessimistes) suite à la décision du Président français d'organiser des élections législatives anticipées. Les valeurs financières (largement sous-pondérées dans le portefeuille) ont logiquement subi les principaux désengagements des investisseurs, de même que les petites et moyennes capitalisations (non présentes dans nos investissements pour celles inférieures à 6 Mds d'euros de valorisation) et certaines sociétés françaises ciblées par le programme historique du parti d'extrême droite (Vinci, Eiffage, Engie également non investis). Sans céder à la panique, l'exposition France du portefeuille a toutefois été réduite, principalement sur Axa et Veolia alors que celle sur l'Allemagne a été renforcée via Siemens et Deutsche Telekom. Avec la conviction que cette crise politique offrira des points d'entrées intéressants sur les prochaines semaines, nous conservons un volant de liquidité supérieur à la normale, pouvant être activé très rapidement sur toutes opportunités qui pourraient se dessiner.

31/08/24

En juillet, les marchés d'actions de la zone euro ont connu pour le deuxième mois consécutif un regain de volatilité. Après le retour du risque politique en France en juin, les tensions ont eu pour origine cette fois-ci et de manière contre-intuitive la confirmation du ralentissement du taux d'inflation outre-Atlantique, engendrant une remontée des attentes de baisse des taux de la Fed et une rotation sectorielle brutale sur les marchés américains et européens. Par ailleurs, la saison des publications de résultats du 1er semestre a débuté sur fond de craintes grandissantes (que nous partageons) sur les prévisions 2024 données par les dirigeants au début d'année tablant sur une reprise économique sur le 2nd semestre en Europe et en Chine. Dans ce cadre, comme mentionné le mois précédent, le volant de liquidités (supérieur à la normale) a été utilisé pour réexposer progressivement le portefeuille sur des entreprises qualitatives dont l'activité est attendue en reprise dans ce nouvel environnement de taux d'intérêts. Ainsi, de nouvelles positions ont été initiées sur Assa Abloy et Saint-Gobain.

30/09/24

En août, les marchés d'actions de la zone euro ont clôturé sur des niveaux élevés après avoir toutefois connu une volatilité importante sur la première partie du mois (notamment sur des éléments techniques avec la remise en cause de l'intérêt du « carry trade », opération visant à s'endetter dans la devise japonaise pour investir sur des actifs à rendement plus élevé, en partie aux Etats-Unis). Dans la lignée des propos tenus le mois précédent, le volant de liquidités a été utilisé pour renforcer l'exposition du portefeuille aux sociétés et secteurs devant bénéficier de la détente des taux d'intérêt, au premier rang desquels on retrouve les foncières et la construction. Ainsi, une nouvelle ligne a été initiée sur Vonovia (exposée au logement résidentiel allemand) et celles sur Assa Abloy et Saint-Gobain ont été renforcées. Dans le même temps, au sein des valeurs financières, les investissements sur les banques ont été écartés (KBC, Intesa Sanpaolo, Santander) afin de repondérer l'assurance (Allianz, Axa), secteur moins affecté dans un scénario combinant une croissance économique plus faible et des taux d'intérêts plus bas.

31/10/24

En octobre, les marchés d'actions de la zone euro ont été pénalisés par la remontée des rendements obligataires (assez inattendue au regard de la faiblesse des données macro-économiques de la région et engendrée par les tensions constatées sur leurs homologues aux Etats-Unis du fait de la bonne santé de l'économie américaine et d'une probabilité accrue de voir D. Trump remporter le prochain scrutin). Bien que globalement supérieurs aux attentes, les résultats publiés pour le 3ème trimestre n'auront pas été suffisants pour compenser cette pression et laissent un gout amer aux investisseurs compte tenu du nombre élevé d'abaissements de prévisions financières. Dans ce contexte, le fonds clôture le mois sur une note légèrement négative malgré les bonnes publications sur de fortes convictions en portefeuille (Renault dans l'automobile, Société Générale dans la banque, Assa Abloy et Saint-Gobain dans la construction et Hermès dans le luxe, renforcé récemment au détriment de LVMH). A l'inverse, ASML et Michelin ont contribué négativement à cette performance malgré les allègements préalables effectués sur ces positions.

30/11/24

En octobre, les marchés d'actions de la zone euro ont été pénalisés par la remontée des rendements obligataires (assez inattendue au regard de la faiblesse des données macro-économiques de la région et engendrée par les tensions constatées sur leurs homologues aux Etats-Unis du fait de la bonne santé de l'économie américaine et d'une probabilité accrue de voir D. Trump remporter le prochain scrutin). Bien que globalement supérieurs aux attentes, les résultats publiés pour le 3ème trimestre n'auront pas été suffisants pour compenser cette pression et laissent un gout amer aux investisseurs compte tenu du nombre élevé d'abaissements de prévisions financières. Dans ce contexte, le fonds clôture le mois sur une note légèrement négative malgré les bonnes publications sur de fortes convictions en portefeuille (Renault dans l'automobile, Société Générale dans la banque, Assa Abloy et Saint-Gobain dans la construction et Hermès dans le luxe, renforcé récemment au détriment de LVMH). A l'inverse, ASML et Michelin ont contribué négativement à cette performance malgré les allègements préalables effectués sur ces positions.

En très légère baisse sur novembre, les marchés d'actions de la zone euro ont finalement démontré une belle résistance malgré le rehaussement du niveau d'incertitudes consécutif à l'élection de Donald Trump pour un deuxième mandat, à l'annonce d'élections anticipées en Allemagne et aux difficultés persistantes du gouvernement français à assurer sa survie. Ce contexte a engendré une détente des taux d'intérêts long-terme en zone euro (également en France malgré l'élargissement des spreads) et favorisé les valeurs et secteurs sensibles aux taux qui avaient été renforcés en portefeuille ces derniers mois (notamment les foncières avec Vonovia et la construction avec Saint-Gobain et Assa Abloy). A l'inverse, le risque français a pesé sur le cours de certaines sociétés tricolores (Société Générale et Renault pour citer les principales positions). La transaction notable du mois aura été l'initiation de nouvelles positions sur Eon, opérateur allemand d'infrastructures énergétiques en Europe, qui devrait bénéficier d'une rentabilité résiliente sur ses futurs investissements.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

31/12/24

Le fonds a terminé l'année sur une note positive, délivrant ainsi une performance nettement supérieure à son indice de référence en 2024. Malgré un pessimisme devenu consensuel sur la région et une croissance économique en berne, cette performance illustre la possibilité d'afficher des rendements élevés en investissant au capital d'entreprises de la zone euro grâce à une approche de convictions, rigoureuse sur les éléments financiers et extra-financiers. Cette dernière aura permis de saisir des opportunités d'investissement très en amont sur des sociétés considérées alors comme sous-évaluées à l'instar de Prysmian et Renault, les deux principaux contributeurs positifs de l'année avec des progressions d'environ 50% et 30%. Pour 2025, malgré un niveau de valorisation de départ raisonnable pour les actions de la zone euro (notamment en comparaison à leurs homologues américaines), la sélectivité et l'agilité resteront clé dans un environnement économique et politique qui s'annonce de nouveau peu favorable.

Sur la période, Sycomore Sélection Responsable enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur la période	EURO STOXX Net Return EUR
A	+1.14%	-0.71%
I	+1.53%	
ID*	+1.59%	
ID2*	+2.88%	
R	+0.75%	
RP	+0.65%	
I USD H	+4.25%	
R USD H	+1.07%	

* Performance calculée coupons réinvestis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

En date du 31 décembre 2024, le prospectus ainsi que l'annexe précontractuelle SFDR du fonds ont été mis à jour de la manière suivante :

- La dénomination ainsi que le statut de la société en charge du service de réception et transmission des ordres (RTO) pour le compte de la société de gestion ont été mis à jour, cette dernière étant désormais identifiée sous le nom de Sycomore Global Markets (société anonyme agissant en qualité d'agent lié de Generali Asset Management S.p.A., *Società di gestione del risparmio*) ;
- La date de clôture de l'exercice comptable du FCP a été modifiée et est désormais fixée au dernier jour de bourse du mois décembre, au lieu du dernier jour de bourse du mars (*Afin de permettre le décalage de la date de clôture, le FCP a connu un exercice comptable de transition exceptionnellement réduit à une période de neuf mois, allant du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024*) ;
- Les ordres de rachat sont désormais autorisés uniquement en quantité ;
- Une nouvelle classe de parts « MF », réservée aux OPC nourriciers du FCP, a été créée ;
- La stratégie d'investissement du FCP a été précisée concernant les instruments du marché monétaire éligibles ;
- Enfin, l'approche extra-financière du fonds a été mise en conformité avec les exigences du nouveau référentiel du label ISR ainsi qu'avec les dispositions de la position-recommandation DOC-2020-03 de l'Autorité des marchés financiers en matière de communication centrale.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/03/24			31/12/24		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE A	175.02	242 227.20		177.02	255 601.64	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I	557.07	636 666.66		565.59	793 743.14	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I USD H	156.31	597.00		162.95	229.00	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE ID	508.92	256 523.60		508.48	214 413.05	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE ID2	129.12	1 211.50		130.64	98.77	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R	493.43	164 114.07		497.13	193 376.62	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE R USD H	140.51	500.00	666 716 238.78	142.02	500.00	748 372 862.80
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE RP	487.94	118 478.29		491.10	99 586.97	

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	479
Vente Actions	369
Achat Future	11
Vente Future	9
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	0
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers.

Les instruments utilisés sont de nature futures et options.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion. Elles permettent néanmoins de réduire l'exposition aux actions lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés d'actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une phase de hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

Des instruments dérivés de change peuvent également être utilisés pour couvrir l'exposition du FCP ou d'une catégorie de part à une devise ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

Les engagements hors bilan du portefeuille sont limités à une fois l'actif. La somme de l'exposition au risque action, résultant des engagements hors bilan et des positions en actions ne pourra excéder 1 fois l'actif du FCP. L'exposition totale du portefeuille aux actions ne pourra donc pas excéder 100%.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP, servant à rendre compte du surcroît de risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés, est réalisé selon la méthode du calcul de l'engagement.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres.

ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds Sycomore Opportunités peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2024*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficiaire directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficiaire de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 532 727 €
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 2 732 000 €
Nombre de bénéficiaires : 71, dont 34 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 713 060 €

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2024.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
Identifiant d'entité juridique : 9695 005QE0NB97H47I 66
Date de publication : 31/01/2025

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le Prospectus, l'objectif du FCP, classé « actions des pays de la zone euro », est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en lien avec les objectifs de développement durable des Nations unies.

Le Fonds privilégie les thématiques telles que la transition énergétique, la gestion des ressources durables, la santé et la protection, la nutrition et le bien-être, la numérisation et la communication.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promet.

Au niveau des entreprises investies, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

- **Un filtre de sélection** : l'actif net du Fonds sera exposé de 70 % à 100 % aux actions cotées d'entreprises dont les activités contribuent aux opportunités de développement durable. Ces sociétés peuvent appartenir à l'une des quatre catégories :
 1. **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociale[1] supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Society & Suppliers de la méthodologie SPICE de Sycomore AM.
 2. **Contribution environnementale nette** : Entreprises justifiant d'une note NEC[2], (contribution environnementale nette) supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Environnement de la méthodologie SPICE.
 3. **Leadership SPICE** : Entreprises justifiant d'une note SPICE[3], supérieure à 3,5/5, traduisant selon l'analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
 4. **Transformation SPICE** : Dans la limite de 10 % de l'actif net, les entreprises justifiant, cumulativement,
 1. d'une note SPICE comprise entre 3 et 3,5/5,
 2. une stratégie revendiquée de transformation profonde en matière de développement durable (offre de produits ou services, ou évolution de ses pratiques). Le Fonds a alors vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises. Les axes d'amélioration identifiés par la société de gestion doivent être satisfaits dans un délai maximum de deux ans.
- **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :
 1. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM[4] pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
 2. elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
 3. elle est visée par une controverse de niveau 3/3[5].

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- **Contribution environnementale nette (NEC) ;**
- **Contribution sociétale des produits et services.**

En complément, le Fonds s'engage à investir au moins 70 % de son actif net dans des investissements durables, ayant soit un objectif environnemental, soit un objectif social. A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

[1] La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agréant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>

[2] La NEC mesure, pour chaque activité, le degré de contribution et de compatibilité de son modèle économique avec la transition énergétique et écologique et avec les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique. Elle s'échelonne de -100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des réponses claires en matière de transition écologique et de climat. Elle couvre cinq catégories d'impacts (climat, déchets, biodiversité, eau, qualité de l'air) couplés à cinq groupes d'activités (écosystèmes, énergie, mobilité, construction, production). Plus d'informations sur la métrique sur le site internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[3] SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : SPICE est un acronyme pour Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment. Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. Le cadre d'analyse inclut 90 critères à partir desquels une note de 1 à 5 est attribuée à chaque lettre de SPICE. Ces cinq scores sont pondérés selon la matérialité des impacts de l'entreprise. Plus d'informations sur l'outil sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

[4] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

[5] Ibid

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à surperformer son indice de référence (Euro Stoxx) sur :

- Sa NEC : A fin 2024, le fonds disposait d'une NEC moyenne pondérée de +6%, tandis que l'indice de référence affichait une NEC moyenne pondérée de 0%.
- Sa Contribution Sociétale : A fin 2024, le fonds disposait d'une contribution Sociétale moyenne pondérée de +34%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +19%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sur la période précédente:

- Le fonds disposait d'une NEC moyenne de 9%
- Le fonds disposait d'une contribution sociétale de 31%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables réalisés par le fonds ont contribué :

- A un objectif environnemental à travers une contribution environnementale nette (NEC) strictement positive. 33% de l'actif net du fonds a été identifié comme contributif par ce moyen
- A un objectif social, 48% de l'actif net du fonds, parmi les entreprises qui n'ont pas contribué à un objectif environnemental, ayant été identifié comme contributif par ce moyen, à travers au moins l'un des critères ci-dessous :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à +30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de Développement Durable des Nations unies.
 - L'une au moins des deux métriques suivantes, qui répondent aux enjeux de l'ODD 8 (« Promouvoir une croissance économique soutenue, globale et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ») :
 - Note the Good Jobs Rating^[1] ≥ 55/100
 - Note environnement Happy@Work^[2] ≥ 4.5/5

[1] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/637429552>

[2] Intégré au pilier "People" de SPICE ; plus de détails : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre filtres sont déployés pour éviter l'apparition de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

Les entreprises ciblées par au moins l'un des critères ci-dessous ne sont pas considérées comme des investissements durables par la société de gestion :

1. Les entreprises ciblées par la politique d'exclusion ISR de la société de gestion : certaines activités sont ciblées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que défini et révisé annuellement dans la politique de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR ; applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR) tels que la violation des droits fondamentaux, les armes controversées et nucléaires, les armes et munitions conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité carbone, le pétrole et le gaz.
2. Les entreprises visées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par la société de gestion. -3 correspond à la classification de controverse la plus sévère : ces entreprises

sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

3. Les entreprises associées à une notation SPICE strictement inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire. Une faible note, inférieure à 3/5, indique une performance en matière de durabilité médiocre portant sur un type au moins d'incidence négative sur les facteurs de durabilité.
4. Les entreprises identifiées lors que l'application de la politique relative aux principales incidences négatives (Politique « PAI »^[1]) de Sycomore AM : elle vise à identifier davantage de risques d'incidence négative sur les facteurs de durabilité, via les principaux indicateurs d'incidence négative (« indicateurs PAI ») listés dans le tableau 1 de l'annexe I de l'acte délégué 2022/1288. Les sociétés visées par les critères relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, ne seront pas considérées comme « durables » au sens de SFDR.

[1] <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1725290979>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tel que précisé dans la sous-section précédente, les principales incidences négatives, au même titre que tous les autres indicateurs d'incidences négatives, sont pris en compte à travers l'analyse SPICE et ses résultats, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.

[1] La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : la politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I.
2. Pour l'ensemble des investissements du produit financier : Le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
ASML Holding NV	Information Technology	6.70	NETHERLAND S
Renault SA	Consumer Discretionary	5.97	FRANCE
Societe Generale S.A. Class A	Financials	4.61	FRANCE
Siemens Financieringsmaatschappij NV	Industrials	3.96	NETHERLAND S
Royal KPN NV	Communication Services	3.62	NETHERLAND S
Banco Santander. S.A.	Financials	3.18	SPAIN
Prysmian S.p.A.	Industrials	3.11	ITALY
EssilorLuxottica SA	Health Care	2.98	FRANCE
Deutsche Telekom AG	Communication Services	2.95	GERMANY
Air Liquide Finance SA	Materials	2.92	FRANCE
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Consumer Discretionary	2.92	FRANCE
Iberdrola International BV	Utilities	2.90	NETHERLAND S
Michelin Luxembourg SCS	Consumer Discretionary	2.65	FRANCE
L Oreal S.A.	Consumer Staples	2.49	FRANCE
Legrand SA	Industrials	2.38	FRANCE

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Sector	%
Industrials	15.18
Consumer Discretionary	13.85
Financials	12.56
Health Care	10.97
Information Technology	10.00
Communication Services	6.56
Utilities	4.93
Consumer Staples	4.54
Materials	4.35
Real Estate	1.58

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

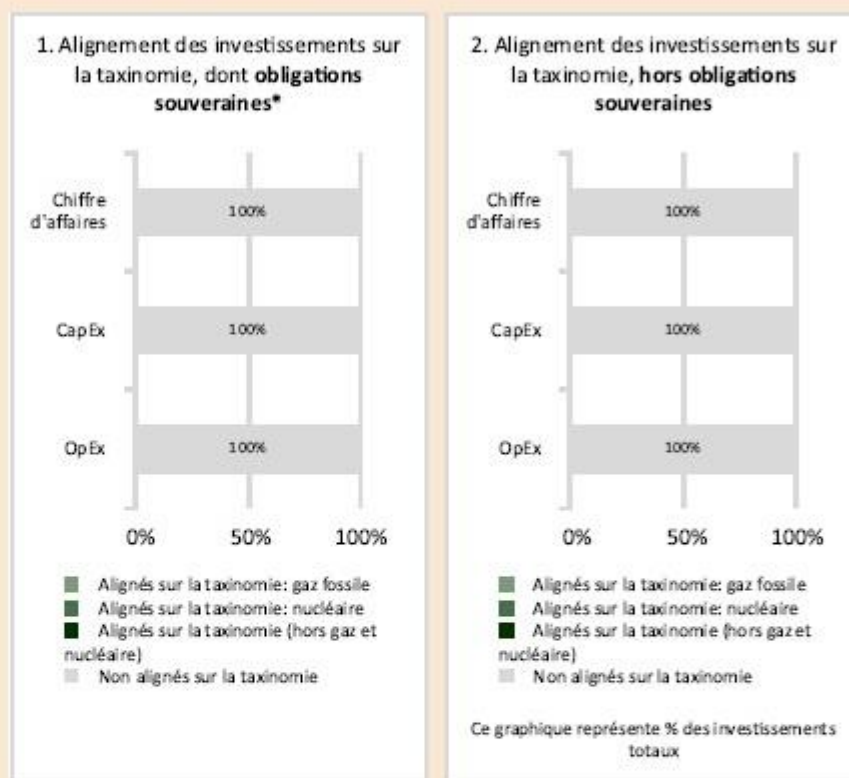
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?


Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de fournir cet indicateur.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est resté stable par rapport à la période précédente mais la couverture a largement augmenté.

vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 27%.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

48% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

7% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie. Ces investissements ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales par définition.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
 - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
 - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
 - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;

- Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
- Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
- A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Le fonds a surperformé son indice de référence large.



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.05 14:40:45 +0200

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) ^(*)	698,946,263.91
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	698,946,263.91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) ^(*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ^(*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-
OPCVM	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	1,631.82
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	698,947,895.73
Créances et comptes d'ajustement actifs	1,685,607.46
Comptes financiers	53,010,026.94
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II ^(*)	54,695,634.40
TOTAL ACTIF I+II	753,643,530.13

^(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	718,991,144.76
Report à nouveau sur revenu net	2,015.22
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	19,327,547.32
Résultat net de l'exercice	10,052,155.50
Capitaux propres I :	748,372,862.80
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	748,372,862.80
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5,270,667.33
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	5,270,667.33
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	753,643,530.13

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	14,460,301.16
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1,410,611.41
Sous-total Produits sur opérations financières	15,870,912.57
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-60.61
Sous-total charges sur opérations financières	-60.61
Total Revenus financiers nets (A)	15,870,851.96
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-7,297,457.32
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-7,297,457.32
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	8,573,394.64

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	734,399.69
Sous-total Revenus nets I = C + D	9,307,794.33
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	73,509,336.87
Frais de transactions externes et frais de cession	-1,820,784.31
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	71,688,552.56
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	4,610,979.27
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	76,299,531.83
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-70,189,885.25
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-70,189,885.25
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-5,365,285.41
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-75,555,170.66
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	10,052,155.50

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est d'offrir à ses souscripteurs sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	455.77	453.84	462.97	557.07	565.59
Actif net (en k EUR)	334,268.92	334,994.68	288,099.93	354,669.82	448,938.78
Nombre de titres					
Parts C	733,403.61186	738,130.99116	622,281.44197	636,666.65988	793,743.14241

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	25.81	27.11	-18.92	50.43	57.55
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.47	3.93	6.50	9.22	7.97

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	145.36	144.02	146.18	175.02	177.02
Actif net (en k EUR)	27,316.61	31,394.92	31,200.23	42,396.95	45,247.85
Nombre de titres					
Parts C	187,917.93378	217,985.39675	213,425.55484	242,227.19880	255,601.64344

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	8.24	8.62	-5.99	15.87	18.04
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.84	0.48	1.38	2.16	1.82

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	411.82	406.03	410.08	487.94	491.10
Actif net (en k EUR)	13,766.07	16,650.70	21,463.66	57,811.24	48,907.89
Nombre de titres					
Parts C	33,427.06964	41,007.56205	52,339.28287	118,478.29437	99,586.97459

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	23.38	24.35	-16.86	44.40	50.19
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-3.87	-0.75	2.00	3.35	2.60

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	430.57	425.14	428.89	508.92	508.48
Actif net (en k EUR)	200,484.67	188,444.33	137,040.66	130,551.32	109,026.75
Nombre de titres					
Parts D	465,616.95440	443,249.57830	319,523.99118	256,523.59862	214,413.04565

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	4.00	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	4.15	6.10	8.54	7.62
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-1.17	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	415.89	410.08	414.16	493.43	497.13
Actif net (en k EUR)	90,411.56	69,426.37	71,906.22	80,979.02	96,134.09
Nombre de titres					
Parts C	217,389.14008	169,298.56716	173,615.30565	164,114.07136	193,376.62318

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	23.62	24.59	-17.03	44.84	50.78
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-4.03	-0.73	2.02	4.01	3.19

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	108.03	107.75	108.81	129.12	130.64
Actif net (en k EUR)	10,006.42	65.92	187.64	156.44	12.90
Nombre de titres					
Parts D	92,623.24781	611.77110	1,724.50060	1,211.50060	98.77110

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	0.96	1.54	2.17	3.55
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	6.11	6.42	-4.44	11.75	-
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	121.21	121.85	128.37	156.31	162.95
Actif net (en k EUR)	37.13	65.38	70.54	86.41	36.04
Nombre de titres					
Parts C	360.00000	597.00000	597.00000	597.00000	229.00000

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	0.90	15.85	0.47	13.17	32.50
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-0.28	0.87	1.51	1.13	-0.28

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Valeur liquidative (en USD)					
Parts C	111.76	111.18	116.21	140.51	142.02
Actif net (en k EUR)	177.83	235.34	53.48	65.05	68.58
Nombre de titres					
Parts C	1,870.00000	2,355.22276	500.00076	500.00076	500.00076

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en USD)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en USD)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1.03	15.48	12.71	11.87	20.16
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.21	-0.21	0.38	0.25	-0.46

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I CHF H (Devise: CHF)

	31/03/2021	31/03/2022
Valeur liquidative (en CHF)		
Parts C	119.86	119.09
Actif net (en k EUR)	5.42	5.82
Nombre de titres		
Parts C	50.000000	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en CHF)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en CHF)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts C	1.19	15.84
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts C	-0.33	0.93

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I GBP H (Devise: GBP)

	31/03/2021	31/03/2022
Valeur liquidative (en GBP)		
Parts C	119.03	119.62
Actif net (en k EUR)	6.99	7.08
Nombre de titres		
Parts C	50.000000	50.000000

Date de mise en paiement	31/03/2021	31/03/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en GBP)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en GBP)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Parts C	11.73	12.44
Capitalisation unitaire sur revenus		
Parts C	-0.41	1.22

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

L'exercice a une durée exceptionnelle de de 9 mois.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de souscription
I	FR0010971705	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	Néant
ID	FR0012719524	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
ID2	FR0013277175	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
I USD H	FR0013320314	Capitalisation	USD (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
I CHF H	FR0050000993	Capitalisation	CHF (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
I GBP H	FR0050000985	Capitalisation	GBP (hedgée)	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100 €
A	FR0013076452	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100 €
R	FR0011169341	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant
RP	FR0010971721	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100 €
R USD H	FR0013320306	Capitalisation	USD (hedgée)	Tous souscripteurs	100 €
Z	FR0014006PY9	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004 /39/CE et souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/ CE, sous réserve d'une approbation préalable par la société de gestion.	Néant

Les parts portant la mention « H » ou « hedgée » sont couvertes contre le risque de change entre la devise de la part et la devise de référence du FCP (l'euro).

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique la part Z non encore démarrée.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.

L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Applicable à compter du 31/12/2023 : Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate ») :

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats (ci-après la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs le commande, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachats et l'actif net du fonds ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

Description de la méthode retenue

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (ci-après la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actifs du fonds dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actifs du fonds dont la souscription est demandée (ci-après le « Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative.

Lorsque les demandes de rachats excèdent le seuil de déclenchement de la *gate*, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats au-delà du seuil de plafonnement de 5%, et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat. Une telle décision repose sur une appréciation de la situation du portefeuille en termes de risques de marché, de risque de liquidité, et de capacité à perpétuer la stratégie d'investissement du fonds dans l'intérêt des porteurs. Par exemple, en l'absence de souscriptions, si les demandes totales de rachats des parts du fonds sont de 10% alors que le seuil de déclenchement de la *gate* est fixé à 5% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Le plafonnement des rachats ne pourra dépasser 20 occurrences (valeurs liquidatives) sur 3 mois ; soit une durée estimée de maximum 1 mois en cas d'occurrences successives.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au « document d'informations clés » du prospectus.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème			
		I, ID, ID2, I USD H, I CHF H, I GBP H	A	R, RP, R USD H	Z
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Taux annuel TTC maximum			
		1.00%	1.50%	2.00%	0.10%*
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant			
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Néant			
Commission de surperformance	Actif net	15% TTC au-delà de l'indice Euro Stoxx TR		Néant	

* La structure de frais de la catégorie de parts « Z » est déterminée contractuellement entre l'investisseur et la société de gestion. Le taux indiqué constitue un taux minimum pouvant faire l'objet d'un complément contractuellement consenti entre la société de gestion et l'investisseur.

Le tableau ci-dessus extrait du prospectus indique les frais de la part Z non encore démarrée.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Commission de surperformance : A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.

Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant au 1er avril 2022.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net avant imputation d'une éventuelle commission de surperformance du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la performance du fonds est strictement positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Part I : Capitalisation.
Part ID : Capitalisation et/ou distribution.
Part ID2 : Capitalisation et ou distribution.
Part I USD H : Capitalisation.
Part I CHF H : Capitalisation.
Part I GBP H : Capitalisation.
Part A : Capitalisation.
Part R : Capitalisation.
Part RP : Capitalisation.
Part R USD H : Capitalisation.
Part Z : Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation.
Part ID : Capitalisation et/ou distribution.
Part ID2 : Capitalisation.
Part I USD H : Capitalisation.
Part I CHF H : Capitalisation.
Part I GBP H : Capitalisation.
Part A : Capitalisation.
Part R : Capitalisation.
Part RP : Capitalisation.
Part R USD H : Capitalisation.
Part Z : Capitalisation.

Changements affectant le fonds

Changement de la date de clôture : 31/12/2024 au lieu de 29/03/2025.

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	666,716,238.78
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	264,596,847.23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-190,933,852.84
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8,573,394.64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	71,688,552.56
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-70,189,885.25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-2,078,432.32
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	748,372,862.80

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	252,151.88873
Nombre de titres rachetés	95,075.40620
Catégorie de classe A (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	53,901.82377
Nombre de titres rachetés	40,527.37913
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	41,510.48224
Nombre de titres rachetés	60,401.80202
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	98,810.44703
Nombre de titres rachetés	140,921.00000
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	87,089.98521
Nombre de titres rachetés	57,827.43339
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	1,112.72950
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	368.00000
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	-
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010971705	I	Capitalisation	EUR	448,938,775.75	793,743.14241	565.59
FR0010971721	RP	Capitalisation	EUR	48,907,885.38	99,586.97459	491.10
FR0011169341	R	Capitalisation	EUR	96,134,085.25	193,376.62318	497.13
FR0012719524 *	ID	Distribution	EUR	109,026,751.92	214,413.04565	508.48
FR0013076452	A	Capitalisation	EUR	45,247,847.81	255,601.64344	177.02
FR0013277175 **	ID2	Distribution	EUR	12,904.10	98.77110	130.64
FR0013320306	R USD H	Capitalisation	USD	68,575.73	500.00076	142.02
FR0013320314	I USD H	Capitalisation	USD	36,036.86	229.00000	162.95

* Revenus nets : Capitalisation et/ou distribution
Plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou distribution

** Revenus nets : Capitalisation et/ou distribution
Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	NL	IT	ES
Actif						
Actions et valeurs assimilées	698,946.26	299,203.21	166,028.18	77,374.30	47,105.47	38,402.29
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	698,946.26					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53,010.03	-	-	-	53,010.03
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	53,010.03

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53,010.03	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	53,010.03	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	SEK	CHF	DKK	USD
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	29,847.30	10,442.77	8,809.66	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	105.49
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
TOTAL	29,847.30	10,442.77	8,809.66	105.49

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	1.63	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	1,685,607.46
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,685,607.46
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	1,444,031.84
Autres créditeurs divers	3,826,635.49
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	5,270,667.33

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	3,023,786.54	0.99
Commissions de surperformance	370,839.13	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	506,092.14	1.48
Commissions de surperformance	42,399.03	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe RP (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	985,708.91	1.97
Commissions de surperformance	130,273.00	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	870,455.32	0.99
Commissions de surperformance	20,640.43	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,257,255.11	1.97
Commissions de surperformance	85,833.83	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,060.09	0.99
Commissions de surperformance	52.22	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	582.90	0.99
Commissions de surperformance	775.07	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,000.80	1.97
Commissions de surperformance	702.80	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	6,330,050.84
Sommes distribuables au titre du revenu net	6,330,050.84
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	6,330,050.84
Total	6,330,050.84
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	45,682,323.82
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	45,682,323.82
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	45,682,323.82
Total	45,682,323.82
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	466,048.07
Sommes distribuables au titre du revenu net	466,048.07
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	466,048.07
Total	466,048.07
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,613,139.61
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,613,139.61
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,613,139.61
Total	4,613,139.61
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe RP (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	259,715.10
Sommes distribuables au titre du revenu net	259,715.10
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	259,715.10
Total	259,715.10
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	4,998,686.02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	4,998,686.02
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4,998,686.02
Total	4,998,686.02
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	2,014.58
Revenus nets	1,633,444.62
Sommes distribuables au titre du revenu net	1,635,459.20
Affectation	
Distribution	1,633,827.41
Report à nouveau du revenu de l'exercice	1,631.79
Capitalisation	-
Total	1,635,459.20
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	214,413.04565
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	7.62
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	19,327,547.32
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	11,166,620.55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	30,494,167.87
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	30,494,167.87
Capitalisation	-
Total	30,494,167.87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	618,481.79
Sommes distribuables au titre du revenu net	618,481.79
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	618,481.79
Total	618,481.79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	9,819,932.16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	9,819,932.16
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	9,819,932.16
Total	9,819,932.16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe ID2 (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0.64
Revenus nets	350.15
Sommes distribuables au titre du revenu net	350.79
Affectation	
Distribution	350.64
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0.15
Capitalisation	-
Total	350.79
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	98.77110
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3.55
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,304.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,304.06
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1,304.06
Capitalisation	-
Total	1,304.06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe I USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-65.76
Sommes distribuables au titre du revenu net	-65.76
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-65.76
Total	-65.76
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	7,443.55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	7,443.55
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7,443.55
Total	7,443.55
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Catégorie de classe R USD H (Devise: USD)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-230.48
Sommes distribuables au titre du revenu net	-230.48
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-230.48
Total	-230.48
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	10,082.06
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	10,082.06
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	10,082.06
Total	10,082.06
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				698,946,263.91	93.40
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				698,946,263.91	93.40
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	142,694.00	156.92	EUR	22,391,542.56	2.99
ALLIANZ SE-REG Assurances	90,600.00	295.90	EUR	26,808,540.00	3.58
AMPLIFON SPA Produits pharmaceutiques	611,540.00	24.85	EUR	15,196,769.00	2.03
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	71,637.00	678.70	EUR	48,620,031.90	6.50
ASSA ABLOY AB-B Electrique - Electronique	1,044,975.00	326.80	SEK	29,847,295.37	3.99
AXA SA Assurances	109,821.00	34.32	EUR	3,769,056.72	0.50
BANCO SANTANDER SA Banques et assurances	4,695,051.00	4.46	EUR	20,961,055.19	2.80
BRUNELLO CUCINELLI SPA Distribution - Commerce	80,140.00	105.40	EUR	8,446,756.00	1.13
BUREAU VERITAS SA Services divers	396,039.00	29.34	EUR	11,619,784.26	1.55
CAPGEMINI SE Bureau	92,474.00	158.15	EUR	14,624,763.10	1.95
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	247,111.00	85.70	EUR	21,177,412.70	2.83
DANONE Biens de consommation	279,545.00	65.12	EUR	18,203,970.40	2.43
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	681,259.00	28.89	EUR	19,681,572.51	2.63
DSM-FIRMENICH AG Produits Chimique	106,130.00	97.72	EUR	10,371,023.60	1.39
E.ON SE Distribution Energie	972,920.00	11.24	EUR	10,940,485.40	1.46
EDP Distribution Energie	3,675,855.00	3.09	EUR	11,362,067.81	1.52
ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques	86,351.00	235.60	EUR	20,344,295.60	2.72
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	9,378.00	2,322.00	EUR	21,775,716.00	2.91
IBERDROLA SA Distribution Energie	1,311,371.00	13.30	EUR	17,441,234.30	2.33
IMCD NV Distribution - Commerce	61,693.00	143.50	EUR	8,852,945.50	1.18

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique	510,759.00	31.40	EUR	16,037,832.60	2.14
KONINKLIJKE KPN NV Télécommunication	5,661,828.00	3.52	EUR	19,901,325.42	2.66
LEGRAND SA Electrique - Electronique	179,179.00	94.04	EUR	16,849,993.16	2.25
LOREAL Produits pharmaceutiques	55,533.00	341.85	EUR	18,983,956.05	2.54
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI Textiles et habillement	18,950.00	635.50	EUR	12,042,725.00	1.61
MERCK KGAA Produits pharmaceutiques	25,845.00	139.90	EUR	3,615,715.50	0.48
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	386,490.00	31.80	EUR	12,290,382.00	1.64
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	37,593.00	487.10	EUR	18,311,550.30	2.45
NOVARTIS AG-REG Produits pharmaceutiques	110,485.00	88.70	CHF	10,442,772.12	1.40
NOVO NORDISK A/S-B Produits pharmaceutiques	105,248.00	624.20	DKK	8,809,655.25	1.18
PRYSMIAN SPA Valeurs industrielles diverses	62,124.00	61.66	EUR	3,830,565.84	0.51
RENAULT SA Machines et Véhicules	936,808.00	47.05	EUR	44,076,816.40	5.89
SANOFI Produits pharmaceutiques	272,878.00	93.74	EUR	25,579,583.72	3.42
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	157,576.00	188.56	EUR	29,712,530.56	3.97
SIEMENS HEALTHINEERS AG Produits pharmaceutiques	191,000.00	51.20	EUR	9,779,200.00	1.31
SOCIETE GENERALE SA Banques et assurances	1,306,083.00	27.16	EUR	35,473,214.28	4.74
SYMRISE AG Produits Chimique	62,335.00	102.65	EUR	6,398,687.75	0.86
UNICREDIT SPA Banques et assurances	509,575.00	38.52	EUR	19,631,376.88	2.62
VONOVIA SE Immobilier et logement	843,863.00	29.32	EUR	24,742,063.16	3.31
Instruments financiers à terme				1,631.82	-
Change à terme				1,631.82	-
Achat USD 37851.34 Vente EUR 35880.6	37,851.34	1.04	USD	563.75	-
Achat USD 37851.34 Vente EUR 35880.6	-35,880.60	1.04	EUR	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Achat USD 71712.73 Vente EUR 67978.98	71,712.73	1.04	USD	1,068.07	-
Achat USD 71712.73 Vente EUR 67978.98	-67,978.98	1.04	EUR	-	-
Créances				1,685,607.46	0.23
Dettes				-5,270,667.33	-0.70
Autres comptes financiers				53,010,026.94	7.08
TOTAL ACTIF NET			EUR	748,372,862.80	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)					
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)			
			Devise	Montant	Devise	Montant		
Change à terme								
Achat USD 37851.34 35880.6	Vente	EUR	563.75	-	USD	36,444.35	EUR	-35,880.60
Achat USD 71712.73 67978.98	Vente	EUR	1,068.07	-	USD	69,047.05	EUR	-67,978.98
Total			1,631.82	-		105,491.40		-103,859.58

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Change à terme					
Achat USD 37851.34 EUR 35880.6	Vente I USD H	37,851.34	563.75	-	36,444.35
	I USD H	-35,880.60	-	-	-35,880.60
Achat USD 71712.73 EUR 67978.98	Vente R USD H	71,712.73	1,068.07	-	69,047.05
	R USD H	-67,978.98	-	-	-67,978.98
Sous total			1,631.82	-	1,631.82
Total			1,631.82	-	1,631.82

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	698,946,263.91
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	1,631.82
Autres actifs (+)	54,695,634.40
Autres passifs (-)	5,270,667.33
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	748,372,862.80

ANNEXE

Le dernier rapport annuel (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.

Informations destinées aux porteurs de parts suisses (non auditées)

Domiciliation du FCP: France

Représentant en Suisse:

ACOLIN Fund Services AG
Maintower, Thurgauerstrasse 36/38
CH-8050 Zurich

Service de paiement en Suisse:

Banque cantonale de Genève
17, quai de l'île
CH-1204 Genève

Lieu de distribution des documents déterminants

Le Règlement de gestion, le Prospectus, la feuille d'information de base et les rapports annuels et semestriels peuvent être consultés au siège social du Fonds et auprès des établissements chargés des services financiers du Fonds, et sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse. Des exemplaires du Règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles sur demande.

La liste des changements (achats et ventes de titres) affectant la composition du portefeuille-titres durant l'exercice est tenue à la disposition des personnes intéressées gratuitement et sur simple demande auprès du représentant en Suisse.

Total Expense Ratio (TER)

Le Total Expense Ratio (TER) correspond à la somme de la Commission de Gestion et Autres Frais de la période rapportée à la moyenne des actifs nets de la catégorie de parts. La Commission de Gestion est calculée sur la moyenne des actifs nets du mois écoulé de chaque catégorie de parts.

Les Autres Frais comprennent l'ensemble des autres frais (auditeur, publication de la valeur nette d'inventaire, taxe d'abonnement, etc.) et commissions (Banque dépositaire, Agent Administratif, etc) à l'exception des frais et commissions liés aux transactions.

Dans le cas particulier des compartiments et des catégories de parts lancés au cours de l'exercice, le TER a été calculé sur la base des commissions de gestion et des autres frais comptabilisés depuis le lancement et extrapolés sur une période de 12 mois.

Le total expense ratio (TER) a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux" établie par la Asset Management Association Switzerland (AMAS).

SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

Total Expense Ratio (TER)

Pour la période du 29/12/2023 au 31/12/2024

Code ISIN	Type Classe	Type part	TER	Dont commission de performance
FR0010971705	I	C	0.91 %	0.10 %
FR0010971721	RP	C	1.91 %	0.22 %
FR0011169341	R	C	1.66 %	0.11 %
FR0012719524	ID	D	0.77 %	0.02 %
FR0013076452	A	C	1.28 %	0.10 %
FR0013277175	ID2	D	0.78 %	0.04 %
FR0013320306	R USD H	C	2.65 %	1.09 %
FR0013320314	I USD H	C	1.76 %	1.00 %
FR0050000985	I GBP H	C	-	-
FR0050000993	I CHF H	C	-	-

Données historiques de performance

Les performances sont indiquées pour les trois dernières années d'existence des compartiments. Pour les compartiments ou les classes de parts lancées/souscrites en cours d'année, la performance à la clôture n'est pas calculée.

Code ISIN	Type Classe	2022	2023	Mars-24	Déc-24
FR0010971705	I	2.50 %	2.01 %	20.33 %	1.53 %
FR0010971721	RP	2.50 %	1.00 %	18.99 %	0.65 %
FR0011169341	R	2.50 %	0.99 %	19.14 %	0.75 %
FR0012719524	ID	2.50 %	2.01 %	20.32 %	1.59 %
FR0013076452	A	2.50 %	1.50 %	19.73 %	1.14 %
FR0013277175	ID2	2.50 %	2.02 %	20.32 %	2.88 %
FR0013320306	R USD H	-3.29 %	4.52 %	20.91 %	1.07 %
FR0013320314	I USD H	-3.29 %	5.35 %	21.77 %	4.25 %
FR0050000985	I GBP H	1.57 %	-	-	-
FR0050000993	I CHF H	-5.33 %	-	-	-

Lorsque les données de performance sont mentionnées, il est important de noter que la performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future et que les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.